

Trophée Seniors de La Grande Motte

1 et 2 Mars 2019

Golf de La Grande Motte

Avenue du Golf 34280 La Grande Motte

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux.

1 - Conditions de participation

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur, **ayant 50 ans** ou plus la veille du premier jour de l'épreuve.

Les joueurs devront être licenciés de la Fédération Française de Golf et s'être acquittés du «droit de jeu fédéral» de 35€ ou être licenciés d'une Fédération étrangère reconnue, être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017 ou 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi l'inscription sera rejetée.

Pour les joueurs non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

2 - Forme de jeu

Stroke-Play - 36 trous - 18 trous par jour - Classement sur l'addition des 2 tours.

Une série Dames : index inférieur à 18.5 Départs marques rouges
Une série Messieurs : index inférieur à 15.5 Départs marques jaunes

Le champ des joueurs est limité comme suit :

Nombre total de joueurs <i>maximum</i>	dont Dames <i>minimum</i>	dont wild cards <i>maximum</i>
108	24	11

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en appliquant les stipulations du Vade-mecum 2019.

Note 1 : La Ligue Occitanie dispose de WildCards, incluses dans le nombre total de participants (cf. tableau ci-dessus).

Note 2 : L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **14 Février 2019**.

Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Note 3 : Seront réservées 15 places chez les Messieurs pour des joueurs non-classés au Mérite Seniors.

Départage : Le départage pour la 1^{ère} place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Autres places : départage selon plan informatique ffgolf.

Départs : Le tirage des départs sera réalisé conformément aux stipulations du Vade-Mecum 2019.

3 - Inscription

Les inscriptions se feront uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement **jusqu'au Jeudi 14 Février 2019 à 18 heures** et seront adressés à :

Golf de La Grande Motte Avenue du Golf 34280 La Grande Motte
Chèque à libeller à l'ordre de : Régisseur de recettes Golf Grande Motte

Adultes Non Abonnés du Club **80 €**

Adultes Abonnés du Club **50 €**

La liste des participants retenus sera communiquée à la Ligue avant le **19 Février** à 12h.

La journée d'entraînement est prévue le **28 Février 2019** sur réservation des départs au Golf.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

4 - Remise des prix

2 Mars 2019, 30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.

Trophée aux 1^{er} des classements Généraux Hommes et Dames – Autres Prix : Dames : 2 Prix et Messieurs : 2 Prix

5 - Comité de l'épreuve

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.